TITRE N° 345

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE - (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 345

présenté par
M. Bompard, Mme Maximi et Mme Nosbé
à l'amendement n° 91 de M. Rimane

-----

## **TITRE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.